

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 25193

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Meizonnet et M. Pajot

ARTICLE 17

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel permet de mettre en lumière la duplicité du projet de réforme gouvernementale.

Certes cet article intègre les primes des fonctionnaires dans le calcul de la retraite mais en bousculant totalement le mode de calcul en passant des six derniers mois à l'ensemble de la carrière, cette maigre compensation ne permettra nullement de combler la baisse mécanique et importante sur le niveau des pensions pour les fonctionnaires que va entraîner cette réforme.